

OBJET : proposition pour le discours à l'occasion de la venue de Madame Tokia Saïfi pour la signature de la convention concernant le « pôle national de ressources en éducation à l'environnement » et la présentation du « plan régional d'actions »

Si l'éducation à l'environnement s'est développée et se développe de façon exemplaire sur notre territoire c'est grâce à la convergence de plusieurs éléments :

- le Poitou-Charentes est particulièrement riche et diversifié en terme de milieux et de paysages (le littoral, la plaine, le bocage, le marais poitevin...), façonnés par la diversité des hommes et des femmes qui y vivent, y travaillent (les agriculteurs, les pêcheurs, les ostréiculteurs...) mais souhaitent aussi par exemple s'ouvrir au tourisme. Les enjeux y sont donc pluriels et complexes, ils nécessitent le dialogue. L'éducation à l'environnement passant par la prise de conscience de la diversité des logiques, toutes légitimes mais souvent contradictoires, relève de cette éducation au dialogue, au respect, à la responsabilité ; elle trouve donc ici un excellent terrain d'étude pour illustrer le concept de développement durable.
- Nous avons une histoire partenariale forte dans cette région. Ainsi si, dès 1993, notre académie a pu être repérée comme académie pilote en la matière lors de la signature du deuxième protocole entre nos ministères de l'éducation nationale et de l'environnement c'est qu'il y avait déjà sur place des forces vives habituées à construire ensemble des projets éducatifs. Ces habitudes partenariales ont été à l'origine de la création de l'Ifrée, structure tout à fait originale en France puisqu'elle a su associer les institutions de l'Etat, les collectivités et les associations. C'est dans le cadre de cette structure, qui depuis 1996 a fait ses preuves régionalement, qu'il nous est aujourd'hui possible de signer cette convention pour un « pôle national de ressources en éducation à l'environnement », démarche s'inscrivant pour le ministère de l'éducation nationale dans le cadre du développement des arts et de la culture à l'école. L'éducation à l'environnement est en effet un volet essentiel de la culture scientifique et technique.
- Convergeant avec la mobilisation institutionnelle qui offre un cadre au travers d'opérations éducatives (Mille défis pour ma planète, A l'école de la forêt, Gérer la ressource en eau, ici et ailleurs...), la mobilisation des personnels de l'éducation nationale (enseignants mais aussi non enseignants) – tout comme celle par ailleurs des enseignants des établissements relevant du ministère de l'agriculture - est forte et crée une dynamique pour construire, aussi bien dans les écoles que les collèges ou les lycées, et avec les partenaires éducatifs, des projets pour et avec les élèves. Les thématiques de l'éducation à l'environnement sont particulièrement favorables aux approches transversales, au travail en équipes et au croisement des disciplines aussi bien dans le cadre des programmes scolaires, itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés, PPCP ou projets culturels (classes à PAC, ateliers scientifiques et techniques) .

La création de ce « pôle national de ressources en éducation à l'environnement » vient renforcer cette dynamique. Ouvrant des perspectives nationales ce pôle, comme tous ceux créés dans le cadre de ce plan, a pour missions :

- l'inventaire et la mise en réseau des ressources de façon à en augmenter la mise à disposition des éducateurs, ici par une mise en relation du centre de ressources de l'Ifrée - GRAINE Poitou-Charentes et du réseau des CR-CDDP mais aussi par le contact avec d'autres ressources nationales. En effet ces ressources existent souvent à l'état dispersé et restent peu utilisées car non repérées et méconnues, un des rôles du pôle sera donc de les mettre en lumière et à disposition.

- le développement de l'édition de documents nouveaux et adaptés s'appuyant sur des compétences reconnues. Ainsi une collection nationale coordonnée par le CNDP devrait-elle voir le jour et apporter un complément aux ressources déjà existantes.
- il doit enfin développer, en relation avec l'IUFM, des formations pour des formateurs qui deviendront les relais d'une éducation à l'environnement de qualité. Ces formations, conçues et réalisées en partenariat, au delà de l'intérêt de la complémentarité des compétences seront une formation au travail en commun et à une approche partagée des questions d'environnement.

En tant que représentant du ministre de l'éducation nationale, je suis particulièrement heureux et fier de pouvoir soutenir aujourd'hui la mise en place de ce pôle au travers de cette convention cadre.

Au delà de cet événement, je tiens à saluer particulièrement l'implication forte des personnes de l'éducation nationale qui ont participé à la démarche d'élaboration et de construction collective d'un plan régional d'actions pour l'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable.

Yannick Bruxelles, responsable éducation à l'environnement à la DAAC